

L'ACADIENNE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET LA CHANSON TRADITIONNELLE*

GEORGES ARSENAULT

Quelques années passées, lors de la réunion annuelle de notre association à Fredericton, Nouveau-Brunswick, Edward D. Ives présentait une communication intitulée "Lumbercamp Singing and the Two Traditions".¹ Dans sa vivante présentation il livrait des constatations fort intéressantes sur la chanson traditionnelle et les contextes de son exécution chez les anglophones des états du Nord-est américain et des provinces Maritimes. Ses nombreuses recherches lui ont permis, nous précisait-il, de dégager deux traditions assez distinctes, soit la "publique", dominée par les hommes, et laquelle selon Monsieur Ives est une extension de celle des camps de bûcherons, et la "domestique" où les femmes sont prépondérantes.

En écoutant attentivement cet exposé, je n'ai pu m'empêcher de comparer ces traditions décrites par le conférencier à celles du même genre telles que pratiquées par les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cette comparaison s'est avérée intéressante. En effet, je me suis rendu compte qu'il y avait une différence marquée entre ce que Edward D. Ives disait avoir décelé chez les anglophones, et ce que j'étais en train de découvrir chez les Acadiens de ma petite province. Cette différence, elle réside principalement dans l'importance du rôle de la femme dans l'exécution de la chanson traditionnelle. Alors que les femmes, dans la tradition anglophone que monsieur Ives a étudiée, ont tenu une place peu importante dans l'exécution en public de la chanson, les Acadiennes insulaires se sont, au contraire, distinguées sur ce plan.

L'Acadienne a en effet joué un rôle de premier plan en ce qui a trait à la chanson traditionnelle. Cela est bien évident, à mon avis, tant au niveau de l'exécution publique et domestique de la chanson qu'au niveau de sa transmission. Aussi faut-il dire que l'Acadienne a largement contribué dans la composition de chansons locales, ce que je démontrerai plus loin.

Evidemment, la femme acadienne a d'abord, et dirais-je même avant tout, chanté dans l'intimité de son foyer. Elle faisait ainsi pour distraire les enfants, pour rythmer certains travaux domestiques, ou simplement pour se distraire et rompre le silence. C'est d'ailleurs sous le toit paternel que se transmettaient autrefois la plupart des chansons. Nombreux sont mes informateurs et informatrices qui me disent avoir appris le gros de leur répertoire de leurs parents, notamment de leur mère.

Mme Florence Bernard, d'Abram-Village, compte parmi ces per-

sonnes. Les chansons de son répertoire, elle les tient pour le plus grand nombre de sa mère qui, elle aussi, les tenait de sa mère, toutes deux de grandes chanteuses. Fidèle à sa filiation matriarcale, Florence est une passionnée de tout ce qui est musique et chanson. Héritière de la ferme familiale, elle a vécu la majeure partie de sa vie avec sa mère. Florence me raconta souvent comment cette dernière, Mélanie, chantait à longueur de journée tout en s'adonnant à son ménage. Cela faisait tellement partie de sa vie que de retour à la maison, après l'enterrement de son deuxième mari, elle s'assit à son rouet, et, tout en filant sa laine, elle se mit automatiquement à fredonner quelques airs. Son fils adoptif, en l'entendant, poussa une crise de colère accusant sa belle-mère de manqué grossièrement de respect envers son défunt mari. Mais selon Florence, sa mère n'avait pas agi irrespectueusement. Elle avait bien soigné Ferdinand pendant sa maladie; si elle chantait en filant ce jour-là, c'est que cela lui était comme un réflexe naturel, un réflexe qu'elle ne pouvait contrôler.

Cette même veille chanteuse, décédée en 1972 à l'âge de 92 ans, disait souvent à ses enfants qu'elle voulait, à l'instar de sa mère, mourir en chantant. Cet exemple démontre bien ce que pouvait représenter la chanson chez certaines Acadiennes.

Mais les chanteuses acadiennes ont fait entendre leurs voix bien au-delà de leurs chaudrons et de leurs rouets. Les occasions, semble-t-il, ne leur manquaient pas. Lors des soirées sociales, des veillées comme on les appelle chez-nous, il n'était pas rare que la vedette de la soirée soit une chanteuse. À Tignish, c'était Isabellé Poirier, dite "la Grêle", qui aimait fréquenter ces veillées. Elle y chantait souvent de ses propres compositions. À Saint-Chrysostome, la présence de Lalie à Jack, chanteuse et conteuse de tours, garantissait le succès d'une soirée. Les frolics ou corvées à filer, à tricoter, à piquer des couvertures constituaient autant d'occasions où les femmes-artistes étaient invitées à se faire entendre.

Il y avait aussi des circonstances plus cérémonieuses ou officielles où une femme était régulièrement appelée à chanter. Je prends comme exemple le banquet des noces. À cette occasion, il était autrefois de tradition qu'une personne interprète une chanson de mariage. Règle générale, l'honneur revenait toujours à une femme, parfois à la mère de l'un des nouveaux conjoints.

Il existait aussi, jadis, la coutume de chanter des cantiques lors des veillées mortuaires. D'après les personnes qui se rappellent toujours cette tradition, depuis longtemps disparue, les femmes y étaient les principales interprètes.

Les camps de bûcherons, comme nous le savons, ont été des lieux qui ont contribué à garder vivante la chanson traditionnelle. À l'Île-du-Prince-Édouard, les conserveries de homard, qu'on appelle chez nous "factories à homard", ont joué pendant longtemps un rôle semblable. Il existe cependant une importante différence entre ces

deux genres de milieux: alors que les chantiers forestiers regroupaient presque exclusivement des hommes, les “factories à homard” comptaient autant sinon plus de femmes que d’hommes.

Ces usines d’apprêtage qui ont vu le jour sur l’Île pendant les années 1870, ont été construites en grand nombre dans les villages acadiens, fournissant ainsi des emplois saisonniers à une quantité de personnes. Jusqu’à vers les années 1950, ces établissements de pêche offraient le couvert et le gîte aux employés qui habitaient à une distance trop éloignée de la “factorie”. Chaque établissement avait donc des dortoirs et un réfectoir où les engagés prenaient leurs repas.

On y travaillait fort et pendant de longues heures dans ces usines, mais on trouvait aussi du temps pour s’amuser, soit en soirée après le travail terminé, soit les dimanches, soit encore les jours de tempêtes quand les pêcheurs ne pouvaient se rendre lever leurs casiers. La chanson, avec les jeux de cartes, le conte et la danse, était le principal passe-temps. Selon de nombreux informateurs, il y avait toujours de bons chanteurs, ou devrais-je dire de bonnes chanteuses, parmi le groupe. En effet, de dire certaines personnes, les principaux interprètes dans ces endroits étaient le plus souvent des femmes:

Ces établissements de pêche ont sans doute été des milieux qui ont favorisé la transmission horizontale des chansons traditionnelles. Les engagés qui provenaient souvent de plusieurs districts apportaient chacun leur répertoire. Et, la pêche au homard terminée, les intéressés regagnaient leurs foyers enrichis de quelques nouveaux refrains appris de leurs collègues ouvriers.

Tout comme les camps de bûcherons, les “factories à homard” ont donné naissance à de nombreuses compositions qui mettaient en vedette parfois des employés de l’entreprise et parfois même le patron. Je réserve pour une autre fois une discussion sur cette matière.

Je veux cependant vous entretenir tout de suite des chansons de composition locale, et spécifiquement de leurs auteurs. C’est un domaine qui m’intéresse beaucoup. J’ai d’ailleurs terminé une étude sur la complainte² et je me prépare à effectuer une recherche sur la chanson satirique de l’Île-du-Prince-Édouard.

Ce que je puis constater jusqu’à présent, c’est qu’à l’Île, les chansons locales acadiennes, qu’importe leur genre, ont été composées dans une large mesure par des femmes. Un compte rapide m’indique que pour chaque auteur masculin l’on peut compter au moins quatre auteurs féminins.

Mais je dois tout de suite nuancer ces statistiques. Dans mon étude des complaintes composées par les insulaires, j’ai constaté que dans la région Tignish-Palmer Road, à l’extrémité ouest du comté de Prince, les auteurs de ces chansons tragiques appartiennent en majorité à la gent masculine. Cependant, un peu plus à l’est, dans la région Evangéline (Baie-Egmont, Mont-Carmel et Wellington), je

n'ai trouvé que des femmes-auteurs pour ce même genre de chansons.

Il reste toutefois que les femmes, plus que les hommes, se sont improvisées les chroniqueurs de leurs cantons. Et, si l'on en juge de par leurs oeuvres, ces composeuses de chansons furent des femmes très éloquents, d'une franchise brutale, fortes de caractère et possédant un sens de l'humour raffiné. Quelques exemples suffiront à le démontrer.

Je vous présente d'abord la "petite" Julitte Arsenault. Elle est l'auteur d'une complainte composée au début du XIXe siècle. Dans sa chanson elle raconte le départ des Acadiens vivant à la rivière Platte sur le littoral de la Baie de Malpèque, pour aller se rétablir à Baie-Egmont. Ce départ fut le résultat des mauvais rapports qui persistaient entre les Acadiens et leur seigneur d'une part, et leurs voisins anglais, d'autre part. Les deux premiers couplets de la complainte démontrent bien le caractère résolu et ferme de cette acadienne du début du siècle dernier :

Qui est la cause que nous sont ici?
C'est les mauvais gens de notre pays.

Tout d'une bande
Contre les Acadiens
Et tous ensemble
Ils vivons de nos biens.

A peine (cueillons-nous) un grain de blé
Il faut aussitôt aller leur porter.
Ces gens barbares
Sans aucune charité
N'ont point d'égard
A notre pauvreté.³

Mais cet auteure, après une envolée dans un ton agressif où elle qualifie ses voisins de "barbares", de "lions" et de "loups enragés", devient douce comme une brebis quand elle s'identifie dans les derniers couplets :

Qui a composée la chanson
Voulez-vous en savoir le nom?
C'est la petite Julitte blanche et blême,
C'est Dieu qui la mit de même
N'en dites rien laissez-les comme elle est,
C'est le don que Dieu y a donné.

Si ma chanson n'est pas bien chantée
Je vous prie de m'excuser
Car Dieu donne à sa créature
À chacun selon sa nature,
Y en a qu'ont le don de bien chanter
Bien loi de là, moi j'ai passé.⁴

Isabelle Poirier, surnommée “La Grêle”, fut une de ces compositrices de chansons de Tignish qui n’avait pas la langue dans sa poche. Beaucoup de gens se rappellent toujours la fameuse chanson qu’elle fit en 1901 au sujet d’une soirée où l’élite de Tignish avait été invitée pour fêter les Rois. N’étant pas de la classe des “collets hauts”, comme elle nomme cette “haute société”, et évidemment froissée de n’avoir pas été conviée, elle composa une chanson dans laquelle elle se moque subtilement de ceux qui avaient assisté à la fête. Pour le fond de sa composition, elle se base sur un compte rendu de la soirée publié dans le journal local, *L’Impartial*. Sa chanson ne fit pas le bonheur des gens impliqués et on n’hésita pas à le lui faire savoir. La “vieille Grêle” ne se laissa pas intimider pour autant. Elle profita de ce reproche pour ajouter quelques couplets à sa chanson déjà trop insultante pour certains. Voici la tournure que prit la fin de sa composition:

J’ai su dans la compagnie
Que ma chanson en avait scandalisés.
Si ils vouliant pas qu’a serait chantée
Foullait pas qu’il la mettit sur le papier.
Moi je l’ai lu sur un journal
J’en pensais pas à faire de mal.
C’est Fidèle le couturier
Qui a venu pour m’en parler.
C’était sur le petit Jean Gallant
Qui m’a appelé la compositrice de chansons.
S’il m’avait pas tant surpris
J’y aurais donné son biscuit.
La chanson a été composée
Par la veuve à Pierre Perry.
Ils sont toujours à m’appeler la Grêle
Mais mon vrai nom c’est la veuve Zabelle.
Il faut excuser les ignorants,
Ils me connaissent pas par d’autres noms.⁵

Les chansons de sanctions populaires composées par des Acadiennes de l’Île sont relativement nombreuses. Un autre exemple que je trouve intéressant a été recueilli au début du siècle par le Père Pierre-Paul Arsenault, de Mont-Carmel. Cette chanson est intitulée *La Penette*. Elle traite de noces chez une famille Arsenault qui, semble-t-il, n’avait pas la réputation de gens trop hygiéniques comme en fait foi un des couplets:

Quand la Brayonne fait des pâtés
Elle y met de la vache crevée.
Elle en mêle miette à miette
Elle s’en sert de Maniette (serriette?).
Si elle avait été plus pourrie
Elle se serait servis d’anis⁶

L'auteur de la chanson, qui s'identifie comme "une pauvre petite femme", fut évidemment insultée de la qualité de la noce. Elle termine ainsi sa chanson:

La chanson a été composée
Le jour des noces après dîner
Elle a été composée par une pauvre petite femme
Qu'avait pas pour son dîner une petite couanne
Elle l'a pas faite pour les honorer
Mais seulement pour les affronter.⁷

La femme acadienne s'est même intéressée à la politique et aux élections, et ce, longtemps avant qu'elle obtienne le droit de vote. Je pense ici à Angèle Gallant, de Mont-Carmel, à qui on attribue au moins deux chansons parlant d'élections, les deux du genre satirique. Dans ces compositions, qui datent des années 1890, elle se moque de politiciens conservateurs et de leurs partisans. L'auteur s'identifie même dans une de ces chansons.

Qui ce qu'en a composé la chanson?
C'est une appelée Angèle Gallant.
C'est du temps de l'élection, et oui bien.
Pour faire passer le temps, et vous m'entendez bien.⁸

La tradition de composer des chansons locales dans le style traditionnel est encore vivante. La plus prolifique des auteurs que je connaisse est Mme Léah Maddix, âgée de 81 ans. Elle compte à son actif deux plaintes sur des noyés (dont la plus récente date de 1976), une douzaine de chansons anecdotiques, une chanson qui rappelle le bon vieux temps à l'Île, et une toute récente composition dans laquelle elle parle de ses vieux jours. Mme Maddix aime bien chanter ses chansons à tout public intéressé, soit à des soirées sociales, à des concerts d'amateurs, aux écoliers et, bien sûr, à son folkloriste préféré!

Voilà quelques exemples et témoignages qui démontrent bien, à mon avis, le rôle important que l'Acadienne insulaire a joué dans le domaine de la chanson traditionnelle, au plan de son exécution, de sa transmission et de sa composition.

Je ne puis dire, et d'ailleurs j'en doute fortement, que ce soit là un phénomène particulier à la communauté acadienne de ma province. Je suis plutôt porté à croire qu'il s'agit d'un fait commun à l'ensemble de l'Acadie. Cela reste cependant à démontrer. Enfin, je me pose la question à savoir si la Québécoise a joué dans ce domaine un rôle qui puisse ressembler à celui de ses cousines acadiennes. La comparaison serait dans doute intéressante à faire. Je lance donc l'invitation à toute personne intéressée!

(Notes, p. 27)